

À Aurillac, le 22 mars 2023.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un déficit pluviométrique hivernal, malgré les pluies récentes

Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, a réuni le 15 mars 2023 le comité départemental des ressources en eau pour faire le point sur la situation hydrologique et sur les perspectives.

Après un été 2022 exceptionnellement chaud et sec, l'hiver 2022-2023 est marqué par un déficit pluviométrique généralisé, avec un mois de février exceptionnellement sec, à 25 % de la pluviométrie moyenne. Si les pluies récentes ont sensiblement amélioré la situation, elles ne suffisent pas à combler le déficit pluviométrique accumulé cet hiver, qui reste autour de 15 % en moyenne dans le département.

Les prévisions saisonnières de météo France s'orientent vers un trimestre à venir probablement plus chaud que la normale, sans signal particulier sur les précipitations. En cas de printemps et d'été plus chaud et/ou plus sec que la normale, des tensions sur les ressources en eau sont à nouveau à craindre. Le niveau de vigilance pourrait être adopté par arrêté préfectoral dans les prochaines semaines si le suivi hydro-météorologique montre une nouvelle dégradation de la situation.

Tous les usagers sont d'ores et déjà appelés à adopter une utilisation sobre et économe de la ressource en eau. De nouvelles pratiques doivent progressivement s'ancrent dans les habitudes et modes de consommation, au quotidien et tout au long de l'année. Des informations et astuces sont disponibles sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/conso/conso-responsable/astuces-economiser-leau-a-maison-alleger-factures>

Pour information :

- Les débits des cours d'eau sont consultables sur le site Internet Hydroportail à l'adresse suivante :

<https://www.hydro.eaufrance.fr/>

- les arrêtés de limitation des usages de l'eau en vigueur sont consultables sur le site Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC